

PUBLIC

Tout acteur professionnel susceptible d'être impliqué dans un projet photovoltaïque (secteurs public et privé), élus

Maîtriser les fondamentaux des projets photovoltaïques et les conditions de leur déploiement

OBJECTIFS VISES

- ✓ Comprendre le contexte et les enjeux du photovoltaïque dans la transition énergétique
- ✓ Identifier les différentes technologies photovoltaïques et leurs applications
- ✓ Appréhender le cadre réglementaire applicable
- ✓ Évaluer le potentiel d'un site pour l'implantation d'un projet photovoltaïque
- ✓ Identifier les acteurs d'un projet photovoltaïque et leurs rôles
- ✓ Comprendre les étapes de développement et de réalisation d'un projet photovoltaïque
- ✓ Analyser les principaux modèles économiques et modes de valorisation de l'électricité produite
- ✓ Identifier les facteurs de réussite et les points de vigilance d'un projet photovoltaïque

PREREQUIS

Pas de prérequis nécessaire

CONTENU

10 séquences :

1. Présentations
2. Contexte/enjeux
3. Technologies et typologies de projets
4. Cadre réglementaire (urbanisme, environnement)
5. Potentiel d'un site (cartographie)
6. Acteurs et rôles
7. Modèles économiques
8. Facteurs de réussite
9. Visite de site
10. Synthèse des acquis et évaluation (quiz de connaissances)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Méthodes expositives, interrogatives, actives (témoignages et visite, fiches de synthèse, vidéos, travail contributif du groupe, exercices en sous-groupes, étude de cas, quiz individuels, ...)

INTERVENANTS

Ingénieur, titulaire du Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes (niveau 5) + ingénieur Sup'EnR

LES PLUS

- ✓ Visite de site
- ✓ Approches globale et territoriale
- ✓ Ressources complémentaires sur demandes
- ✓ Réseau d'échanges
- ✓ Format adaptable à la demande (durée et modalités pédagogiques, lieu)

INFOS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14 h)

HORAIRE : 9h-12h30 / 14h-17h30

LIEU : AUCH (32)

CONTACT :

direction@enr32.fr

06 81 88 94 81

**ATTESTATION DE FORMATION
FOURNIE**

Personne en situation de handicap

Le client informe le prestataire de la présence de personne en situation de handicap au moins 15 jours avant le début de la formation ; ceci afin de vérifier notre capacité d'accueil, selon le type de handicap.